

**PROCÈS VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE GRANGES-AUMONTZEY**

Séance du Vendredi 9 Avril 2021

à 18 h 30

Sous la présidence de Monsieur Frédéric THOMAS, Maire de la Commune

La convocation du 1^{er} Avril 2021 avec l'ordre du jour suivant :

1. Compte de Gestion 2020 – Budget Commune
2. Compte Administratif 2020 – Budget Commune
3. Affectation des résultats 2020 – Budget Commune
4. Budget Primitif 2021 de la Commune
5. Participation 2021 aux différents organismes et syndicats
6. Travaux de rénovation de la toiture de la Chapelle d'Aumontzey
7. Fiscalité 2021
8. Crédits alloués aux écoles
9. Compte de Gestion 2020 – Budget Forêt
10. Compte Administratif 2020 – Budget Forêt
11. Affectation des résultats 2020 – Budget Forêt
12. Budget Primitif 2021 de la Forêt
13. Compte de Gestion 2020 – Budget Eau-Assainissement
14. Compte Administratif 2020 – Budget Eau-Assainissement
15. Affectation des résultats 2020 – Budget Eau-Assainissement
16. Budget Primitif 2021 – Budget Eau-Assainissement
17. Admissions en non - valeur Budget Eau-Assainissement 2021
18. Vente du bâtiment 9 route de Bnyères
19. Vente des parcelles cadastrées section A 1733 et A 1744 sises Zone de Hlorvoie
20. Consolidation d'une partie du crédit relais consenti par le Crédit Mutuel
21. Garantie d'emprunt CCAS
22. Adhésion de 6 collectivités à la compétence carte n° 1 « Réhabilitation » du Syndicat Mixte Départemental d'Assainissement Non Collectif
23. Adhésion de 4 collectivités à la compétence carte n°2 « Entretien » du Syndicat Mixte Départemental d'Assainissement Non Collectif

Sont présents : BARETTI Eydie, BERNAGE Michel, BLAISE Martine, BONNE Martine, COLLIN Stéphane, DAFSCHLER Laetitia, DURIEZ Frédéric, GUYOT Régine, HARRY Laurent, LAURENT Fatieme, MOUROT Corinne, PERRIN Eric, ROUSSEL Elisabeth, SOMARIF Christine, STACCI René, THOMAS Frédéric, VINCENT Marie-Cristine, VOIRIN Julien.

Procurations : CUNY Cyril (à DURIEZ Frédéric), GROISJEAN Claude (à MOUROT Corinne), JACOB Christophe (à COLLIN Stéphane), JAQUEMIN-COLLIN Sylvie (à MOUROT Corinne), MARCHAL Sophie (à THOMAS Frédéric), MAURICE David (à STACCI René), PERRIN Christine (à DAFSCHLER Laetitia)

Sont absents : BAYTOZ Antoine, KILINCELAGUIN Marie-Cécile

Nombre de conseillers en exercice : 27

Nombre de présents : 18 – le quorum est atteint

Procurations : 7

Nombre de votants : 25 (23 pour les comptes administratifs 2020)

Monsieur Stéphane COLLIN est élu secrétaire de séance.

Le procès verbal de la séance du 26 Mars 2021 est adopté à l'unanimité des membres votants.

**n°20210409-038 Finances locales – Budgets et comptes (7.1)
Compte de Gestion 2020 – Budget Commune**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres votants,

- **Vote** le Compte de Gestion 2020 du Budget de la Commune établi par la Trésorerie dont la situation finale est en concordance avec celle du Compte Administratif 2020.

**n°20210409-039 Finances locales – Budgets et comptes (7.1)
Compte Administratif 2020 – Budget Commune**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres votants,

- **Adopte** le Compte Administratif 2020 du Budget Commune présenté par Madame Régine GUYOT, Adjointe, dont le résultat est le suivant :

En euros	Dépenses	Recettes	Résultats
Fonctionnement	2 852 034,23 €	3 923 281,87 €	1 071 247,64 €
Investissement	1 588 429,95 €	1 330 718,83 €	- 257 711,12 €

**n°20210409-040 Finances locales – Budgets et comptes (7.1)
Affectation des résultats 2020 – Budget Commune**

Le Compte Administratif 2020 du Budget Commune, fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement cumulé d'un montant de 1 071 247,64 €
 - Un déficit d'investissement cumulé d'un montant de 257 711,12 €
- Vu l'état des dépenses engagées non mandatées en 2020 d'un montant de 187 770,25 €
Vu l'état des recettes non perçues en 2020 d'un montant de 167 183,75 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres votants,

• **Décide** d'affecter au Budget Primitif Commune 2021

À l'article 1068 : excédent de fonctionnement capitalisé, recettes d'investissement :

278 295,62 €

Au D001 : solde d'exécution d'investissement reporté de 2020, dépenses d'investissement : 257 711,12 €

Au R002 : excédent de fonctionnement reporté de 2020, recettes de fonctionnement : 792 952,02 €

n°20210409-041 Finances locales – Décisions budgétaires (7.1)
Budget Primitif 2021 de la Commune

Vu l'avis favorable de la Commission Maire-Adjointes-Délégués réunie le 2 Avril 2021,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres votants pour la section de fonctionnement, et par 24 voix pour et une abstention (Madame BLAISE Martine) pour la section d'investissement,

• **Vote** le Budget Primitif de la Commune 2021, par chapitre en Fonctionnement, par chapitre et opération en Investissement, comme suit :

En euros	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	3 490 341,00 €	3 490 341,00 €
Investissement	2 125 094,37 €	2 125 094,37 €

n°20210409-042 Finances locales – Contributions budgétaires (7.6)
Participation 2021 aux différents organismes et syndicats

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres votants,

• **Inscrit** au Budget Primitif 2021 de la Commune, les participations suivantes :

- Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges : 3 638,48 €
- Commission Syndicale des Biens Indivis Granges-Aumontzey/Barbey-Seroux : 30 982 €
- Syndicat Informatique : 1 395 €
- Syndicat Départemental d'Incendie et de Secours des Vosges : 76 995,96 €
- Association des Maires des Vosges : 610,53 €
- Association du Massif Vosgien : 60 €
- Conseil d'Architecture et Urbanisme et Environnement des Vosges : 250 €
- Fondation du Patrimoine : 200 €
- Syndicat Mixte d'Arts Vivants : 65 863,07 €
- Association Nationale des Elus de la Montagne : 516,48 €
- Centre Communal d'Action Sociale : 27 000 €

- Harmonie Municipale : 7 975,50 €
 - Assistance Technique Départementale : 1 763,40 €
 - Commission des Biens Indivis de Granges-Aumontzey/Herpelmont/Jussarupt : 5 640 €
 - Maison de retraite intercommunale de Bruyères : 817,20 €
- **Inscrit** au Budget Primitif 2021 de l'Eau Assainissement, les participations suivantes :

- Soutien d'Assistance Technique aux Exploitants de Station d'Épuration : 293,90 €
- Soutien d'Assistance Technique à l'Eau potable : 293,90 €
- Syndicat d'Assainissement Non Collectif : 80 €

n°20210409-043 Finances locales – Subventions (7.5)
Travaux de rénovation de la toiture de la Chapelle d'Aumontzey

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal la nécessité de réaliser des travaux sur la toiture de la Chapelle d'Aumontzey.

Une entreprise a répondu et propose la réfection pour un montant de 27 729 € HT. Monsieur Éric PERRIN, Adjoint, ajoute que des vitreaux s'écartent desolidaristes et que les Sapeurs-Pompiers ont dû intervenir par mesure de sécurité.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres votants,

- **Accepte** le devis présenté par l'entreprise COLVRE TOTI pour un montant de 27 729 € HT, comprenant la location d'échafaudages,
- **Note** que les grillages de protection des vitreaux devront être vérifiés à l'aide d'une nacelle,
- **Sollicite** une subvention du Conseil Départemental, de la Région Grand Est et un soutien financier sera demandé à la Fondation du Patrimoine, avec appel de dons de particuliers,
- **Autorise** Monsieur le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer les documents y afférents.

n°20210409-044 Finances locales – Fiscalité (7.2)
Fiscalité 2021

Vu l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2021, Vu l'avis favorable émis lors de la réunion Maire-Adjointes-Délégués du 2 Avril 2021,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres votants,

- **Vote** les taux d'imposition des taxes directes locales pour 2021, comme suit :
 - Taxe Foncière sur le Bâti : 42,82 % (dont taux départemental 2020 de 25,65 %)

Dans le cadre de la suppression progressive de la Taxe d'Habitation, la part de la Taxe Foncière sur le Bâti perçue auparavant par le Département revient à la Commune.

- Taxe Foncière sur le Non Bâti : 32,95 %
- Cotation Foncière des Entreprises : 18,03 %

Pour un produit fiscal attendu de 1 027 791 €

**n°20210409-045 Finances locales – Décisions budgétaires (7.1)
Crédits alloués aux écoles**

Sur proposition de Madame Corinne MOUKROT, Adjointe, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres votants,

- **Décide** d'allouer les crédits suivants aux écoles maternelle et primaire pour l'année 2021 :

Article 60628 - produits pharmaceutiques : 1 euro/élève

Maternelle : 77 euros
Primaire : 104 euros
Total : 181 euros

Article 60632 - Fournitures de petits équipements : 2 euros/élève

Maternelle : 154 euros
Primaire : 208 euros
Total : 362 euros

Article 6064 - Fournitures administratives : 1 euro/élève

Maternelle : 77 euros
Primaire : 104 euros
Total : 181 euros

Article 6067 - Fournitures scolaires :

Maternelle : 3 510 euros
Primaire : 5 265 euros
Total : 8 775 euros

Article 6248 - Sorties scolaires :

Maternelle : 1 500 euros
Primaire : 5 000 euros
Total : 6 500 euros

Article 6288 - Entrées : 16 euros/élève

Maternelle : 1 232 euros
Primaire : 1 664 euros
Total : 2 896 euros

**n°20210409-046 Finances locales – Comptes administratifs et comptes de gestion (7.1.)
Compte de Gestion 2020 – Budget Forêt**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres votants,

- **Vote** le Compte de Gestion 2020 du Budget Forêt établi par la Trésorière dont la situation finale est en concordance avec celle du Compte Administratif 2020.

Cette délibération annule et remplace la délibération n° 20210227_019 prise en séance du 27 Février 2021.

**n°20210409-047 Finances locales – Comptes administratifs et comptes de gestion (7.1.)
Compte Administratif 2020 – Budget Forêt**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres votants,

- **Adopte** le Compte Administratif 2020 du Budget Forêt présenté par Madame Régine GUYOT, Adjointe, dont le résultat est le suivant :

En euros	Dépenses	Recettes	Résultats
Fonctionnement	49 858,93 €	112 242,68 €	+ 62 383,75 €
Investissement	34 520,90 €	28 878,00 €	- 5 642,90 €

Cette délibération annule et remplace la délibération n° 20210227_020 prise en séance du 27 Février 2021.

**n°20210409-048 Finances locales – Décisions budgétaires (7.1)
Affectation des résultats 2020 – Budget Forêt**

Le Compte Administratif 2020 du Budget Forêt, fait apparaître :

- ✓ Un excédent de fonctionnement cumulé de 62 383,75 €
- ✓ Un déficit d'investissement cumulé de 5 642,90 €
- ✓ Des dépenses engagées non mandatées d'un montant de 22 000,00 €
- ✓ Des recettes restant à percevoir pour un montant de 2 000,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres votants,

- **Décide** d'affecter au Budget Primitif 2021 de la Forêt :
A l'article 1068 « excédent de fonctionnement capitalisé » : 25 642,90 € (recettes d'investissement).

A l'article 001 « Solde d'exécution reporté de 2020 » : 5 642,90 € (dépenses d'investissement)

A l'article 002 « Excédent de fonctionnement reporté de 2020 » : 36 740,85 € (recettes de fonctionnement)

Cette délibération annule et remplace la délibération n° 20210227_021 prise en séance du 27 Février 2021.

**n°20210409-049 Finances locales – Budgets primitifs (7.1)
Budget Primitif 2021 de la Forêt**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres votants,

- **Vote** le Budget Primitif 2021 de la Forêt, par chapitre, comme suit :

En euros	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	90 690,85 €	90 690,85 €
Investissement	64 142,90 €	64 142,90 €

Cette délibération annule et remplace la délibération n° 20210227_022 prise en séance du 27 Février 2021.

**n°20210409-050 Finances locales – Budgets et comptes (7.1)
Compte de Gestion 2020 – Budget Eau-Assainissement**

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion du service de l'eau et de l'assainissement dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes tiers, ainsi que l'état d'actif, l'état du passif, l'état des restes à réaliser et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il a prescrit de passer dans ses écritures ;

• **Déclare**, à l'unanimité, que le Compte de Gestion du service de l'eau et de l'assainissement dressé pour l'exercice 2020 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

**n°20210409-051 Finances locales – Budgets et comptes (7.1)
Compte Administratif 2020 – Budget Eau Assainissement**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres votants,

- **Approuve** le Compte Administratif 2020 du Budget Eau Assainissement, présenté par Madame Régine GUYOT, Adjointe, qui s'établit ainsi qu'il suit :

SECTIONS	Résultat à la clôture de l'exercice précédent	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice 2020	Résultat de clôture
Investissement	+133 706,92 €	/	- 20 101,44 €	+ 133 605,48 €
Exploitation	+ 182 756,20 €	33 385,48 €	+ 13 516,67 €	+ 162 887,39 €
Total	+ 336 463,12 €	33 385,48 €	- 6 584,77 €	+ 296 492,87 €

**n°20210409-052 Finances locales – Budgets et comptes (7.1)
Affectation des résultats 2020 – Budget Eau Assainissement**

Sur proposition de Madame Régine GUYOT, Adjointe,

Le Conseil Municipal, après avoir arrêté les comptes de l'exercice 2020 du service de l'eau-assainissement, en adoptant le compte administratif ce jour, qui fait apparaître :

- un résultat excédentaire de la section d'exploitation de 162 887,39 €
- un solde d'exécution de la section d'investissement excédentaire de 133 605,48 €

Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

- en dépenses pour un montant de 116 986,40 €
- en recettes pour un montant de 6 537,99 €

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à 0 €.

Et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres votants,

- **Décide** d'affecter le résultat de l'exercice 2020 au Budget Primitif Eau et Assainissement 2021 de la façon suivante :
- | | |
|---|--------------|
| Compte 1068 – excédent de fonctionnement capitalisé | 0 € |
| Ligne R001 – Résultat d'investissement reporté | 133 605,48 € |
| Ligne R002 – Résultat d'exploitation reporté | 162 887,39 € |

**n°20210409-053 Finances locales – Décisions budgétaires (7.1)
Budget Primitif 2021 – Budget Eau Assainissement**

Vu la Commission Finances du 3 Mars 2021,

Vu la réunion Maire-Adjoint-Députés en date du 17 Mars 2021,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres votants,

- **Vote** le Budget Primitif 2021 du Service de l'Eau et de l'Assainissement, par chapitre en l'ordonnant et par opération en Investissement, comme suit :

En euros	Dépenses	Recettes
Exploitation	815 997,39 €	815 997,39 €
Investissement	511 888,47 €	511 888,47 €

**n°20210409-054 Finances locales – Décisions budgétaires (7.1)
Admissions en non - valeur Budget Eau Assainissement 2021**

Madame Régine GUYOT, Adjointe, fait part au Conseil Municipal de la demande de Monsieur le Trésorier d'admettre en non-valeur la somme de 735,05 € dans le Budget Eau-Assainissement 2021.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres votants,

- **Décide** d'admettre en non-valeur les sommes suivantes :

A l'article 6541, créances admises en non-valeur (pour un montant total de 735,05 €) :

- ✓ (Factures de 2019) : 7,37 € certificat irrécouvrabilité
- ✓ (Factures de 2017) : 25,26 € certificat irrécouvrabilité
- ✓ (Factures de 2018 à 2019) : 111,82 € certificat irrécouvrabilité
- ✓ (facture de 2017) : 590,60 € certificat irrécouvrabilité

- **Précise** que les crédits sont inscrits au Budget Primitif 2021 de l'Eau-Assainissement.

**n°20210409-055 Domaine et patrimoine – Aliénations (3.2)
Vente du bâtiment 9 route de Bryères**

Monsieur René STACH, Adjoint, informe les membres du Conseil Municipal qu'il a trouvé un acquéreur pour le bâtiment et terrain attenant situé 9, route de Bryères (Granges-sur-Vologne), cadastres section D n° 2064, D n° 2067 et D n° 2031.

Le service des Domaines a effectué une estimation de ce bien à 100 000 € le 22 Mars 2021.

L'acquéreur souhaite aménager le bâtiment afin d'y ouvrir un commerce.

Pour mémoire, le Conseil Municipal avait décidé, par délibération en date du 4 Septembre 2019, de vendre ce bien. Toutefois, l'acquéreur avait renoncé à cette acquisition faute de financement.

- Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres votants, **Décide** de vendre le bâtiment et terrain attenant situés 9 route de Bryères (Granges-sur-Vologne), cadastres section D n° 2064, D n° 2067 et D n° 2031 pour un montant de 100 000 €,

- **Dit** qu'un acte notarié sera rédigé et que les frais de Notaire sont à la charge de l'acquéreur,
- **Précise** que les frais liés aux impôts locaux 2021 (taxe foncière et taxe sur les logements vacants) seront pris en charge par la Commune,
- **Autorise** Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tous les documents y afférents,
- **Précise** que cette décision annule et remplace celle prise en séance du Conseil Municipal du 4 Septembre 2019 (délibération n° 20190904-340).

**n°20210409-056 Domaine et patrimoine – Aliénations (3.2)
Vente des parcelles cadastrées section A 1733 et A 1744 sises Zone de Florivoie**

Monsieur René STACH informe les membres du Conseil Municipal de la proposition reçue de l'entreprise Saisons Vosgiennes d'acquérir les parcelles de terrain cadastrées section A 1733 et A 1744 situées Zone de Florivoie (contenance totale de 1 461 m²).

Le service des Domaines a effectué une estimation de ce terrain à 10 € le m² le 25 Février 2021.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres votants,

- **Décide** de vendre à la SARL SN SALAISONS VOSGIENNES, sise ZA de Florivoie, Granges-Aumontzey, les parcelles de terrain cadastrées section A n° 1733 et A n° 1744 pour un montant de 14 610 €,

- **Dit** qu'un acte notarié sera rédigé et que les frais de Notaire sont à la charge de l'acquéreur,

- **Autorise** Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tous les documents y afférents.

**n°20210409-057 Finances Locales – Emprunts (7.3)
Consolidation d'une partie du crédit relais consenti par le Crédit Mutuel**

Madame Régine GUYOT, Adjointe, rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'un crédit relais de 450 000 € a été contracté en juin 2019 afin de financer les investissements. Celui-ci devait être remboursé en juin 2021.

Considérant les investissements prévus en 2021 et afin de pouvoir les financer,

Il est proposé de consolider une partie du crédit relais pour un montant de 250 000 € sur une durée de 5 ans.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres votants,

- **Autorise** Monsieur le Maire à réaliser auprès du CRÉDIT MUTUEL un emprunt d'un montant de 250 000 €, cet emprunt sera contracté aux conditions suivantes :
 - Montant : 250 000 €
 - Objet : Consolidation partielle du prêt relais en prêt amortissable
 - Date d'effet : 30/06/2021
 - Taux : 0,40 %

- Durée : 5 ans
- Remboursement : 20 termes trimestriels
- Le premier terme trimestriel étant fixé au 30/09/2021 et le dernier au 30/09/2026
- Frais de dossier : 250 €

Le Conseil Municipal s'engage, pendant toute la durée du prêt, à créer et à mettre en recouvrement, en cas de besoin, les impositions directes nécessaires pour assurer le paiement des remboursements découlant du présent prêt.

• **Autorise** Monsieur le Maire, ou l'Adjointe délégué, à signer le contrat à intervenir sur les bases précitées et aux conditions générales du contrat de prêt.

**n°20210409-058 Finances Locales – Garanties d’emprunts (7.3)
Garantie d’emprunt CCAS**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le Centre Communal d'Action Sociale de GRANGES-AUMONTZÉY réalise un emprunt afin de financer les travaux de rénovation de l'appartement situé 4 rue du 14 Novembre 1944. L'emprunt, d'un montant de 55 000 €, est contracté auprès du Crédit Mutuel sur une durée de 10 ans. Le taux réel d'intérêt pour l'emprunteur est de 0,60 %.

Exposé de Monsieur le Maire entendu,
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres votants,

S'engage, pendant toute la durée du prêt souscrit par le Centre Communal d'Action Sociale, à créer et à mettre en recouvrement, en cas de besoin, les impositions directes nécessaires pour assurer le paiement des remboursements découlant de ce prêt, en cas de défaillance du Centre Communal d'Action Sociale.

**n°20210409-059 Autres domaines de compétences – Autres domaines de compétences des communes (9.1)
Adhésion de 6 collectivités à la compétence carte n° 1 « Réhabilitation » du Syndicat Mixte Départemental d'Assainissement Non Collectif**

Monsieur Eric PERRIN, Adjoint, rappelle aux membres du Conseil Municipal que la compétence « réhabilitation » du Syndicat Mixte Départemental d'Assainissement Non Collectif est une compétence à la carte : les collectivités adhérentes au Syndicat pour la compétence obligatoire « contrôle » doivent solliciter leur adhésion à cette compétence facultative si elles souhaitent bénéficier de ce service.

Les Communes de MENIL-EN-XAINTOIS, SAINT-NABORD, THIEFFOSSI, VALFRICOURT, le SIA GONCOURT-HARREVILLE-BAZOILLES et le SIEA des Côtes et de la Ruppe ont sollicité, par délibération, leur adhésion à cette compétence.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres votants, après en avoir délibéré,

• **Se prononce** pour l'adhésion, à la compétence facultative « réhabilitation » du Syndicat Mixte Départemental d'Assainissement Non Collectif, des Communes de MENIL-EN-XAINTOIS, SAINT-NABORD, THIEFFOSSI, VALFRICOURT, le SIA GONCOURT-HARREVILLE-BAZOILLES et le SIEA des Côtes et de la Ruppe.

**n°20210409-060 Autres domaines de compétences – Autres domaines de compétences des communes (9.1)
Adhésion de 4 collectivités à la compétence carte n°2 « Entretien » du Syndicat Mixte Départemental d'Assainissement Non Collectif**

Monsieur Eric PERRIN, Adjoint, rappelle aux membres du Conseil Municipal que la compétence « entretien » du Syndicat Mixte Départemental d'Assainissement Non Collectif est une compétence à la carte : les collectivités adhérentes au Syndicat pour la compétence obligatoire « contrôle » doivent solliciter leur adhésion à cette compétence facultative si elles souhaitent bénéficier de ce service.

Les Communes de MENIL-EN-XAINTOIS, SAINT-NABORD, le SIA GONCOURT-HARREVILLE-BAZOILLES et le SIEA des Côtes et de la Ruppe ont sollicité, par délibération, leur adhésion à cette compétence.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres votants, après en avoir délibéré,

• **Se prononce** pour l'adhésion, à la compétence facultative « entretien » du Syndicat Mixte Départemental d'Assainissement Non Collectif, des Communes de MENIL-EN-XAINTOIS, SAINT-NABORD, le SIA GONCOURT-HARREVILLE-BAZOILLES et le SIEA des Côtes et de la Ruppe.

Informations diverses :

Demandes de Droit de Prémption urbain reçues non exercé :

17/03/2021	14 route du Spois	Grangus-sur-Vologne	Habitation
19/03/2021	6 Las Goutelles	Grangus-sur-Vologne	Habitation
19/03/2021	Le Bas des Granges	Grangus-sur-Vologne	Terrains à bâtir
20/03/2021	23 Cours de l'Aître	Grangus-sur-Vologne	Habitation
22/03/2021	25 rue de Lattre de Tassigny	Grangus-sur-Vologne	Habitation
22/03/2021	rue de Lattre de Tassigny	Grangus-sur-Vologne	Terrain dégagé
24/03/2021	14 rue du Poutreau	Grangus-sur-Vologne	Habitation

- Le Club des Amateurs de Motos anciennes proposé, à titre bénévole, de restaurer les calvaires, et autres petits ouvrages du patrimoine local. Matériel et matériaux pourront lui être mis à disposition.
- Une administrée remercie l'équipe municipale pour la gestion de la vaccination anti-COVID.
Le Conseil Municipal félicite et remercie le coordonnateur, les médecins, les infirmiers et les pharmaciens, qui œuvrent au bon déroulement de la vaccination.
- Madame Corinne MOUROT, Adjointe, informe que l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement, pour ces vacances de Pâques, en l'absence de directrices, n'est ouvert qu'aux enfants des personnels prioritaires.
- Monsieur René STACH, Adjoint, annonce que les travaux d'extension du réseau d'eau à Blanchefègne vont commencer.
- Monsieur le Maire demande à la Commission des Travaux d'envisager une aire de retournement au Pré Genêt, ainsi qu'une réserve incendie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 55.

Le Maire,
Frédéric THOMAS



Le Maire certifie avoir affiché le procès verbal de cette séance à la porte du siège social de la Commune Nouvelle le 16 Avril 2021 et transmis au contrôle de légalité le 16 Avril 2021.